

MALTRAITANCE DE L'ENFANT, ET SI ON EN PARLAIT ...

Organisé Du 4 au 7 novembre 2009 par

L'Association Soleil Blanc



Illel Kieser 'l Baz

Anthropologue – Psychologue clinicien (Institut de psychologie Clinique – Paris VII)

resiek@free.fr

www.hommes-et-faits.com

www.enfancedanger.com

D'abord éducateur spécialisé– 1965-1970 – puis psychologue dans les hôpitaux – 1971 –, j'exerce désormais de manière indépendante. Tout au long de mon exercice professionnel, j'ai été confronté à la réalité de la maltraitance de l'enfant et aux réponses incohérentes de la société. J'ai créé, sur Toulouse, une structure d'accueil, d'écoute et de réparation qui associe différents acteurs : psychologues, assistants sociaux, avocats et médiateurs familiaux. Cette structure fonctionne hors institution, elle reproduit un modèle qui fonctionne au Canada

- a. Du traumatisme de l'enfant au déni de l'adulte jusqu'à la réparation
- b. Conséquences des maltraitances, à court terme, pour l'évolution au cours de la vie. Quelles thérapies ?
- c. Revues de témoignages et données scientifiques et épidémiologiques sur les troubles associés.
- d. Faire face à la pédocriminalité

En 310, vaincus et assiégés par les Grecs de Sicile, Carthage souffrait de manque d'eau. Les prêtres, pour se faire pardonner leurs péchés par Baal, organisèrent un holocauste. Selon Diodore, 500 nouveaux nés de la noblesse furent exécutés de la plus atroce des façons. Un immense Baal trônait sur la place centrale de la cité. Il était creux, et l'on entretenait à l'intérieur un immense brasier. Les bras de la statue, articulés, emportaient les enfants, encapuchonnés de noir.

Avertissement au lecteur

Pour faciliter l'exposé, j'ai mêlé dans un même texte les deux conférences prévues lors de l'événementiel de Sartrouville.

L'approche clinique que je présente ici n'est pas familière des professionnels et du public européen. J'ai tenté de faire au plus simple mais il est parfois apparu impossible de réduire le propos au risque de paraître avancer des arguments d'autorité.

Ces arguments sont issus d'une expérience de plus de 30 années de terrain. Au cours de cette expérience, je suis constamment resté à l'écoute du témoignage sans jamais chercher à réduire ce dernier à une composante théorique préalable. C'est cette accumulation des témoignages associée à des conduites de guérison et de suivi qui m'ont peu à peu permis d'avancer des hypothèses, parfois, peu académiques notamment celles concernant la dissociation de la psyché des victimes de traumatismes précoces et durables dans l'enfance.

Le travailleur social qui se trouve souvent confronté à enfants victimes de maltraitance doit pouvoir agir vite et efficacement dans le sens de la préservation de l'intégrité de la personnalité et du corps de l'enfant. Mais il doit également rester très prudent dans son évaluation de la situation. Le problème pour lui est de disposer d'outils fiables pour réussir sans détruire. En France, le retard, dans ce domaine, est considérable.

Avant de partager une expérience qui réponde à de légitimes préoccupations je ferai le point sur les modalités environnementales, événementielles et somatopsychiques qui entrent en jeu dans la prédation sexuelle ou dans les cas de maltraitance.

Je n'aborderai pas les questions pratiques qui concernent le repérage de l'enfant maltraité, le signalement et le suivi. La conférence de Vincent Caux répondra à une partie, au moins, de ces préoccupations.

Il m'arrivera souvent, au long du texte, de renvoyer le lecteur à des écrits antérieurs. Cela s'est parfois avéré nécessaire tant la matière abordée se trouvait ramifiée. Les sources et textes en questions se trouveront sur les sites que j'ai indiqués plus haut.

A – 1 Vision Globale psyché/soma – individu/collectif – passé/présent/futur

Pour faire bref, l'entité humaine interagit constamment avec l'environnement que je nomme ici Réalité physique objective. (Cf. mon article complémentaire en annexe)

De même, elle réagit et interprète ces éléments/événements, cela devient la Réalité psychique objective. La capacité d'ajustement au plus près entre ces deux réalités dépendra des transmissions parentales, d'abord, culturelles ensuite – tout l'environnement social et historique, des transmissions généalogiques, etc. C'est dire que la relation entre ces deux réalités devra toujours être ajustée, réactualisée et c'est la capacité à opérer des ajustements constants, laquelle dépend de la relative souplesse psychique de l'individu qui rendra la vie prospère. Les parents jouent un rôle primordial dans ce sens. Il consiste à permettre à l'enfant de se libérer de son attachement puissant, souvent inconscient, à l'influence de son premier environnement, de telle façon qu'il puisse y choisir ce qui est valable et rejeter ce qui ne l'est pas.

La vie de l'enfant doit se développer dans un climat de compréhension, de calme et de constant soutien. Ces éléments contribuent à l'édification de la personnalité de l'enfant et c'est ainsi qu'il gagne en assurance, que sa curiosité naturelle contribue à l'enrichissement progressif de son expérience.

Que se passe-t-il alors quand des accidents, plus ou moins graves, plus ou moins durables viennent perturber ce climat, ou bien que l'enfant ne bénéficie jamais de ces conditions de développement ?

Nous allons définir deux types d'atteinte et plusieurs qualités de choc/trauma, nous devons également tenir compte du facteur temps – durée et fréquence des actes prédateurs ;

Selon l'âge auquel les actes prédateurs s'imposent, selon leur durée et les conditions qui permettront la fin de la maltraitance, la façon dont l'environnement réagira est d'une importance primordiale. Face à un crime quelconque, en principe, la société réagit grâce à des critères définis par des codes et des règles. En est-il ainsi s'il s'agit de faire face à la maltraitance de l'enfant :? Quels actes la société pose-t-elle pour faciliter la cautérisation des blessures de l'enfance ?

Nous devons toujours envisager la prise en charge des blessures de l'enfance selon deux angles :

L'angle individuel, psychique et somatique ;

L'angle social, reconnaissance des blessures et contribution à leur réparation.

Nous pouvons aussi postuler l'existence de plusieurs niveaux d'atteinte – tout comme la psyché se développe en strates successives – qui se fondent sur l'axe Passé-Présent-Futur. L'enfant accumule des expériences, il se forge une identité à partir de ces épreuves de la vie et c'est ce qui fonde son désir d'avenir. (Sans référence partisane)

Atteinte Brutale – irruptive – très violente

Elle est le fait des prédateurs pédocriminels/rapteurs isolés. Ils connaissent rarement leur victime, ils opèrent selon un mode opératoire qui leur est spécifique. L'issue en est, malheureusement, le plus souvent fatale. Le cas du petit Inès – affaire Evrard – est exceptionnel.

Mais on rencontre également un mode opératoire violent et bref dans le cas de viol d'adolescentes ou d'adolescents. Deux enquêtes, l'une générale, l'autre dans les milieux sportifs montrent que ces prédateurs ne sont pas exceptionnelles. *Les violences sexuelles en France, quand la parole se libère* <<http://is.gd/57yHs>> et *Violences et agressions sexuelles dans les milieux sportifs*, <http://is.gd/57yLg>

Les résultats sont consternants et devraient nous alerter.

Nous savons, et les enquêtes le montrent, que la prise de parole et la libération par un signalement favorablement accueilli par la société sont primordiales dans le processus de réparation.

La reconnaissance du crime ou du délit par la société est une composante indispensable du processus thérapeutique, il en est un élément parmi d'autres.

Dans le meilleur des cas, si le milieu réagit positivement, la blessure est rapidement nommée, elle est alors localisée dans le temps et les facteurs lésionnels judicieusement-juridiquement nommés. La famille et l'environnement global réagissent de concert et de manière cohérente. L'enfant est assuré qu'à aucun moment il n'y aura malentendu, ambiguïté ou suspicion à l'encontre de sa parole.

Ce fut le cas pour le petit Inès, la société assume alors pleinement sa responsabilité, elle offre à la victime des moyens d'écoute, de reconnaissance, de soins et de réparation. La thérapie qui s'ensuivra aura toute les chances de restituer à Inès une intégrité psychique gravement lésée. (Je ne parle pas ici des déclarations fracassantes des politiques qui sont bien plus des instrumentalisation de la douleur de la victime qu'un réel et efficace support de réparation. L'autre cas, celui de la victime du cinéaste Roman Polanski qui suffoque du harcèlement médiatique et hurle sa détresse devant ce tapage au point de demander que l'on en finisse au plus vite, est exemplaire. La responsabilité de la société est aussi engagée sur ce point. Les politiques savent-ils que, dans ce cas, ils réitèrent une forme de manipulation que la victime a subie du prédateur ?)

Malheureusement la parole ne se libère pas facilement, pour des raisons que tous les observateurs savent repérer : culpabilité, accueil déficient de la société – des enquêteurs en premier –, lenteur des procédures, humiliations des confrontations, inexpérience des acteurs sociaux, etc.

Les circonstances relevées par l'enquête localement restreinte sur les milieux sportifs nous montrent que de nombreuses victimes n'ont pas le bonheur de profiter d'une relative compréhension globale : peur de dire, culpabilité, chantage, etc. Nous nous retrouvons alors dans le cas de prédateurs que la société ne prend pas en compte – cf. chap. suivant – et sur lesquels cette dernière s'aveugle même. (L'enquête devait être étendue à tout le territoire... nous attendons que cela soit effectif.)

Les prédateurs qui se concluent par une issue fatale pour la victime sont rares, ce sont pourtant elles qui attirent le plus l'attention et qui débouchent sur des mesures qui ne concernent que de loin les prédateurs de voisinage... Il en est tout autrement des prédateurs qui sont commise au sein même de la famille.

Atteinte précoce, répétée, durable, impunie

Le mode opératoire sera pernicieux, fondé sur le calcul, l'observation et la domination de la victime.

Le prédateur agit selon un cycle parfaitement défini : **Captation – Programmation – Emprise.**

Cela concerne des prédateurs de proximité, de voisinage, ils peuvent appartenir à la famille...

Ce sont les plus nombreux, les plus manipulateurs/calculateurs, les plus masqués, les moins condamnés car leur mode opératoire fondé sur la programmation leur permet de créer un personnage qui, par anticipation, visera à miner la crédibilité des témoignages et du signalement. Ils sont toujours hors de tout soupçon, voire hors d'atteinte grâce à un statut social qui les protégera...

Ce sont les cas qui soulèvent le plus l'indignation de l'entourage et des défenseurs des droits de l'enfant.

Ce sont les cas qui se signalent par la plus grande disparité dans la qualification du crime et par les condamnations. Comme si le juge, dans ces circonstances, manifestait, soit le plus grand désarroi, soit une volonté délibérée d'ignorer ou de minorer le crime. On peut réunir des milliers de témoignages qui attestent de la volonté du juge – par conséquent de la société globale – de déqualifier le crime – un viol – en un délit mineur. (À mon simple niveau de clinicien indépendant, j'ai reçu, durant l'année 2008, 150 signalements, dont 80% me semblaient imposer une réaction rapide sur la base d'une enquête approfondie. Or, les témoignages me rapportaient que rien de tel n'était envisagé dans des délais courts)

La recherche de la preuve est un argument souvent opposé à ceux qui souhaitent des réactions rapides, Or les examens d'expertise médico-légale sont fréquemment tardifs. Il n'y a plus de preuves physiques attestant alors d'une prédation sexuelle.

Le processus de réparation procède autant d'une reconnaissance de la société que d'une prise en compte personnelle. Il ne suffit pas de « faire une thérapie », il faut aussi que la société globale assume ses responsabilités, d'autant plus que, dans ce cas, la personne assume seule la charge des frais d'une thérapie.

Je souligne donc :

L'Importance primordiale de la réaction du milieu

Du plus proche au lointain, jusqu'à la société globale

Aucun effet thérapeutique n'est consolidé si le processus de réparation n'intègre pas la validation des paroles de la victime.

1. La captation

Le prédateur installe tous les éléments qui favoriseront sa future programmation d'une maltraitance sexuelle, incestueuse ou de maltraitance physique.

J'ai relevé de nombreux cas où l'homme avait nettement choisi la mère de ses enfants dont il tirera un profit criminel après avoir, au préalable, soumis son épouse à une emprise mentale si puissante qu'elle sera incapable de réagir avec un minimum de discernement.

Dans des circonstances plus communes, celle d'une famille, apparemment sans histoire, l'homme – 98% des prédateurs – choisit sa victime très tôt, il la préparera tout en créant autour d'elle les conditions de vie

qui faciliteront la prédation : prendre l'habitude du bain commun avec l'enfant, imposer des règles douteuses très tôt sous des prétextes très rationnels, voire très pédagogiques, imposer l'habitude de visites tardives et inopinées dans la chambre de l'enfant durant la nuit, autant de manières de brouiller les pistes auprès de son épouse et de tout l'entourage...

La captation détourne l'attention de l'entourage, elle installe un climat d'aveuglement à toute la maisonnée qui s'installe dans une relative inconscience des événements qui se produiront plus tard. Cette phase n'est pas dénuée de comportement de séduction à l'égard de l'enfant et de l'entourage. Le prédateur pédosexuel use volontiers de séduction. Ce n'est que contrarié ou découvert qu'il peut devenir dangereux et très violent.

2. La programmation

Le crime est programmé dès que le prédateur est certain que tous les éléments de la vie peuvent lui assurer une invisibilité certaine. Les manigances manipulatrices des premiers temps de la prédation, pour peu que celle-ci éveille quelques soupçons, suffiront à détourner l'attention. Le mécanisme d'emprise commence à ce moment. L'entourage perd toute forme de conscience voire de réactivité même si certains faits peuvent paraître troublants. L'aveuglement est installé, le prédateur contrôle toute la vie de la maison ou de l'environnement dans lequel il exerce son acte. (Processus fort bien décrypté par le film *Les garçons de St. Vincent*, dans l'affaire d'un couvent sur l'île de Jersey, dans celles, plus récentes des écoles des monastères catholiques en Irlande)

Cette programmation vise trois buts, en dehors de l'assouvissement d'une pulsion morbide,

l'isolement de la victime,

le contrôle total de l'environnement,

la consolidation du personnage socialement irréprochable du prédateur.

(Un processus identique se retrouve dans des affaires matrimoniales qui concernent uniquement des adultes : le cas des manipulateurs narcissiques)

3. L'emprise

Dans le face à face qui oppose le prédateur à sa victime, l'emprise s'installe. Celle-ci pourra durer bien au-delà des faits criminels eux-mêmes. Cette durée dans le temps, quelque que soit la distance qui pourrait s'interposer entre le prédateur et sa victime, est un phénomène largement ignoré des spécialistes, même si, de nombreuses victimes s'en font les témoins.

Ce phénomène d'emprise qui peut donc durer dans la vie de l'adulte est si puissant et indéradicable que certaines victimes en sont l'objet leur vie durant. Durant le processus psychothérapeutique, il peut devenir un puissant freinateur.

Les modes opératoires de l'emprise seront multiples, ils reposent sur :

L'association perverse de la victime à la prédation : « Ce sera notre secret ! »

La violence, les coups, les menaces, le prédateur installe une peur suffisante pour taire toute velléité de révolte

Le chantage, souvent mortifère : « Si tu en parles tu vas détruire toute la famille ! »

La négation de la parole de la victime, pour peu que celle-ci ose parler

Le double jeu du prédateur : hors de tout soupçon, dont le personnage social passé à la laque rend la victime impuissante, incapable de se révolter : « De toute manière, quoique je dise, personne ne me croira ! »

L'extrême réactivité du prédateur aux mécanismes de vie d'un milieu donné.

B – 1 – Comment se propage l'onde de choc ?

Voici quelques lois que mon expérience me permet de poser :

Il y a proportionnalité entre la précocité, la durée, la séduction (absence de violence pour établir la captation) et la profondeur et l'étendue de la lésion.

La réaction doit être immédiate sinon la structure de l'entité humaine est profondément atteinte, parfois gravement lésée. Le processus de réparation sera d'autant plus difficile à mettre en place et à se consolider que la victime est enfermée dans l'impossibilité de communiquer. Cela résulte de l'isolement installé dès les premiers instants de la captation.

Si le signalement n'est pas rapide les lésions s'installent. Des manifestations ostensibles d'une atteinte traumatique on passe à une mise en latence des effets du traumatisme, en fait, la lésion s'organise dans les strates profondes de la psyché et ce qui paraissait un déséquilibre de comportement chez la victime se développe en personnalité plus ou moins adaptée.

Tout se passe comme si l'enfant, devenu adolescent, plus tard adulte, semblait avoir développé une sorte de capacité à surmonter ses souffrances. C'est le malentendu le plus terrible que pourrait induire une mauvaise interprétation du phénomène de résilience.

Paradoxalement plus la captation repose sur des facteurs violents et sur la coercition plus il est possible d'accéder à la lésion (dire, nommer, mémoriser...)

La société dispose, en effet, de codes pour réagir à ces violences. Les signalements de violences physiques sont plus régulièrement pris en compte. (Fréquence de la preuve, marquée au corps, mais pas seulement)

Il existe, par contre, moins de codes pour faire face à la séduction meurtrière.

Les effets de la blessure s'étendent du proche au lointain, de la surface à la profondeur ils ne s'estompent pas dans le temps. Leurs effets et leurs conséquences ont tendance à devenir chroniques. Des manifestations « superficielles » ou aiguës d'affectation de l'humeur, on passe à des comportements instables, voire asociaux. De la manifestation psychique de souffrance aiguës, on passe à des pathologies chroniques. L'atteinte psychique, la déformation opérée sur la structuration de la personnalité de l'enfant se révèlent par des atteintes somatiques qui rendront alors le crime quasi invisible. Cette fragilité physique pourra même être utilisée par le prédateur s'il doit un jour se défendre des accusations rendues possibles par une prescription de 20 ou 30 ans selon les États.

Nous disposons de peu de moyens cliniques associant certaines maladies chroniques à une prédation prolongée dans l'enfance. (Maladie de Crohn, par exemple)

(J'ai déjà exposé ce processus dans de nombreux articles depuis les années 80)

B – 2 – Comment réparer ?

La question de la réparation est complexe. Dire ainsi la chose ne constitue en rien une sorte d'esquive. En fait, notre approche rationnelle, mécanique des faits physiques nous a accoutumé à penser en termes d'efficacité et de logique. Or, les faits psychiques échappent partiellement à une telle réduction mécaniciste. (De ce point de vue les travaux de Jung me paraissent bien plus appropriés pour rendre compte des mécanismes dynamiques du fonctionnement de la psyché)

Par ailleurs, l'imprégnation intensive, actuelle, des théories cognitives et comportementales ne permet pas une approche globale. Je ne prétends pas qu'elles soient inopérantes, elles doivent être complémentaires d'une vision plus globale, incluant l'individu et le milieu dans lequel il baigne.

L'atomisation du réel lié à la pensée positiviste induit forcément de multiples morcellements, entre autre celui des faits et celui de l'impact qu'ils ont sur la personne... j'espère que les tenants de ces disciplines en conviendront.

Or la psyché ne se met ni en fractions ni en statistiques. Tout au moins, cela ne suffit pas à rendre compte de la totalité de la dynamique psychique.

Un autre modèle, beaucoup plus ancien peut constituer un handicap dans l'élaboration d'une vision globale de la psyché. Ce modèle est si bien ancré dans nos mentalités, surtout en Europe, qu'il nous est difficile de concevoir que la conscience puisse être constituée de plusieurs entités. Nous supposons toujours que la psyché est un bloc solide et uniforme. Concevoir l'existence de plusieurs complexes actifs au sein de la psyché est le plus souvent considérée comme révélateur d'une pathologie, sauf chez les artistes...

Je donne un exemple pour illustrer mon propos :

Lors de mes entretiens avec des spécialistes canadiens de la prise en charge des victimes d'inceste, une éducatrice me racontait que, parfois, durant les entretiens, dès qu'il s'agissait d'évoquer les faits anciens, les personnes, par ailleurs adultes et socialement adaptées, se transformaient en personnages enfantins, avec des réactions, des comportements et des attitudes parfaitement immatures. Loin de constituer pour elle un problème, cette éducatrice racontait, sans trouble, qu'elle répondait alors sur le mode d'une adulte responsable face à un enfant. Pour elle, cet effet de double réponse de la victime résulte de l'effet du traumatisme. Une partie de l'être est demeurée dans les limbes de l'enfance, là où le prédateur a « fixé » sa victime, l'autre partie aurait échappé au prédateur, poursuivant ainsi son évolution avec plus ou moins de bonheur et c'est sur elle que reposera alors la personnalité sociale du moment, adulte ou adolescent...

On comprend alors combien cette personnalité ne pourra, à aucun moment fonder un quotidien ni un futur fiable, dans la mesure où sa *maison psychique* repose, – elle le sent bien – sur des fondations instables ou posées *de travers*.

Sans rentrer dans des détails, trop longs à exposer ici, nous pouvons poser les paramètres d'un modèle – **polyfocal** : L'ego serait/pourrait être fractionné sans que cela puisse être interprété comme un trouble profond de la personnalité.

Polyfocal car le Moi n'est pas une entité unique et indissociable, il est fait de couches, de morceaux complexes qui peuvent ou non interagir qui subissent des influences provenant de multiples instances. Le problème d'une véritable pathologie se pose uniquement quand ces entités fonctionnent sans communication entre elles.

Voici un exemple : (je fais court)

Ce jeune homme de 28 ans est alcoolique. Il a déjà vécu plusieurs hospitalisations psychiatriques – trouble profond de la personnalité, délires, etc. Il est sans travail, il est au bord d'une chronicisation de ses troubles, pensionnaire attiré d'un Hôpital psychiatrique pour le dire autrement.

S'il vient me voir c'est qu'il a plus ou moins intuitivement conscience que quelque chose de salvateur pourrait survenir dans sa vie. Il n'ignore rien de ses crises ni de son alcoolisme. Il est « pris » par !

Je vais, avec lui, m'attarder sur les pans de sa vie qui ont pu échapper à son prédateur durant l'enfance et, si possible, remonter le plus loin possible dans sa vie. Il comprend ma stratégie et durant trois semaines il apportera tout ce qu'il a gardé de son enfance : des croquis, des textes, des notes, des chansons, des poèmes. Nous explorons ensemble le monde de cet enfant, en dehors des emprises du prédateur. Ne pouvant s'enfermer dans sa chambre largement ouverte – bien entendu – au bourreau, il se réfugiait sous la cage d'escalier de l'immeuble où il emmenait ses petits trésors. Ces derniers se sont enrichis au fur et à mesure qu'il grandissait et que l'école lui apportait une ouverture sur le monde. Il a appris seul la guitare et le solfège. Le père/prédateur, ingénieur, se désintéressait totalement de ces passions naissantes. C'est ainsi, dans ce désintérêt, donc dans une relative sécurité par rapport aux intrusions du prédateur, que cet enfant s'est construit un monde sans le secours bienveillant des adultes. Quoique de guingois ce monde est enraciné dans les profondeurs instinctives de l'enfant et c'est dessus que se bâtira un monde réparé.

Je lui explique alors que, d'abord ensemble, nous allons prendre en charge cet enfant qui a grandi de manière sauvage. Et je lui recommande d'identifier dans sa vie tous les comportements, les humeurs, les émotions qui tradiraient la présence de cet enfant en lui. Il ira plus loin en ouvrant un journal spécialement dédié au dialogue avec cet enfant...

Peu à peu, sa vie se stabilise, il trouve un emploi de musicien, ce qui lui assure une stabilité financière qu'il ne connaissait pas. L'emploi est d'autant plus gratifiant que l'on fait appel à sa capacité de création – reconnaissance extérieure de l'enfant en lui.

Très vite, il assume ce double jeu entre sa conscience – lui dans la vie – et l'enfant. Nous nous appuyons également sur l'écoute de ses rêves. Ce qui nous donne des indications essentielles sur le processus de restructuration en cours. Peu à peu, l'enfant et cet étrange père adoptif tissent une sorte d'alliance et c'est ce qui permettra, sinon une guérison mais la capacité pour cet homme de commencer à se prendre en charge en assumant des choix personnels fondés sur des affinités profondément ancrés dans son enfance. Son talent musical n'en étant qu'une expression.

La Conscience, reçoit ou subit de multiples influences, parfois croisées, parfois contradictoires. La conscience est alors impactée partiellement, rarement dans sa totalité si bien que certaines zones demeurent vierges de toute influence malfaisante. Plus tard, en repérant ces zones, on approchera plus finement les caractéristiques essentielles de la personne. (J'ai étudié de près les procédures de torture

utilisées par certaines armées et j'ai constaté que toutes reposaient sur la volonté du bourreau d'exercer une emprise totale, radicale et globale sur la conscience. Les initiateurs de ces techniques savent que rien ne doit échapper à l'emprise. L'existence de la moindre poche libre compromet l'efficacité de la torture)

Je viens de poser implicitement une règle fondamentale pour l'édification de la personnalité de l'enfant : Nous avons vu que la relation à l'environnement est incontournable, l'échange que cette relation induit produit un effet créatif de toute première importance. Cela impose au clinicien la nécessité de prendre en considération les facteurs liés à la culture, à l'histoire personnelle et à l'intégration que la personne fait de ces multiples facteurs tout au long de sa vie.

La composante temps, dès lors, est importante. La manière dont les comportements, pathologiques ou non, évoluent l'est tout autant. Il ne suffit pas de rendre compte d'un instantané à un moment donné pour établir des certitudes.

La manière dont l'individu prend en compte et intègre la dimension de la réalité, ici et maintenant mais aussi avant et ailleurs permet au clinicien de dresser une sorte d'évolution de la typologie de la personne, par-dessus et au-delà de l'effet prédateur... C'est ce qui permettra de prévoir les réactions tout au long du processus de cautérisation.

Il est une autre composante que nous devons prendre en compte :

La réactivité des attitudes et leur plus ou moins grande flexibilité face aux événements de la réalité physique objective.

Un enfant normalement éduqué bénéficiera d'une éducation « normale » il sera alors capable d'une grande flexibilité et d'une adaptabilité si importante qu'il pourra faire face, sans trop de dommages, à des changements importants de son environnement. Il pourra puiser, dans le fonds que constitue son éducation et son expérience, les ressources nécessaires à une bonne réactivité.

Un tel individu est capable de s'inventer une nouvelle vie si les circonstances l'imposent.

On comprend alors que la capacité de l'individu à évaluer la réalité sous toutes ses formes est un atout important. Cette capacité dépend de facultés intrinsèques, en principes essentielles :

Une perception judicieuse et pertinente des faits réels, ce qui dépend d'une bonne interprétation de ces faits ;

La capacité d'échanger et d'entreprendre une libre communication avec l'environnement matériel et humain ;

La capacité fluide de se servir de l'instinct pour en adapter les formes aux circonstances ;

Le libre accès au fonds d'expériences et de connaissances accumulés au cours de la vie...

Les enfants victimes de traumatismes vont, quant à eux, développer des dimorphismes dans l'acquisition de leurs connaissances et, par suite, de leur interprétation du monde. De proche en proche les dysfonctionnements iront en s'accroissant, jusqu'à ce que la personne atteigne un seuil de sécurité qu'elle ne voudra pas franchir de crainte de se placer en position inconfortable voire dangereuse. La personnalité ainsi lésée se recroqueville et se crispe autour d'un cercle d'habitudes parfaitement balisées. Le contact au monde s'en trouve réduit, c'est une nouvelle source de souffrance.

D'une part, le traumatisme, dans sa cruauté, impose souvent une déconnexion plus ou moins partielle des sensations – le phénomène physiologique de déconnexion des sensations est parfaitement connu. L'enfant se coupe de la réalité douloureuse, « Il part ! », comme l'affirment certains témoignages.

La partie du Moi qui a été endommagée demeure figée dans le temps, à vif et, dans la souffrance, elle subit.

Elle demeurera rigide car elle gardera en mémoire une blessure qui n'est pas cautérisée. Une autre partie suivra son cours, grâce au silence environnant – pseudo résilience. Cette partie, presque fonctionnelle se développe auprès des amis, des proches, des éducateurs, l'important étant que le silence demeure sur la partie lésée. (Ce silence, nommé déni par beaucoup constitue une protection de cette partie du Moi qui s'est socialisée. Vouloir sortir du déni, à tout prix peut s'avérer très dangereux)

Tant que ni le réel du moment ni la mémoire ne permettent le lien avec la zone blessée, une apparente adaptabilité semble s'installer.

C'est oublier un effet spécifique de la psyché humaine – probablement de la vie en général –, un constant influx d'auto-guérison qui est actif en permanence. (C'est ainsi que je puis comprendre le phénomène de résilience. Mais je n'en tire pas les mêmes conséquences que la plupart de mes confrères spécialistes de résilience. J'ai développé ce thème dans mes écrits sur la fonction transcendante)

Rôle et place de l'instinct, de l'émotion

J'ai montré que le retour aux aspects les plus anciens de l'histoire de l'être pouvait s'avérer salvateur.

J'ai aussi attirer l'attention sur les méfaits possible d'une trop pressante « volonté de guérir ». Retrouver l'authenticité du petit enfant, tel qu'il était dans ses espoirs avant que ne survienne un grave traumatisme revient à fouiller dans les profondeurs de l'histoire. Même s'il s'agit de créer un clivage, voire une sorte de dépersonnalisation, l'objectif est de reprendre contact avec les fondements instinctifs de l'être.

Cela doit se faire prudemment, selon un temps que la personne elle-même nous révèle à travers les matériaux spontanés que sa psyché nous fournit, pas selon un protocole extérieur qui serait plaqué.

L'enfant, dans son avancée dans la réalité physique fait l'apprentissage d'une sorte de compromis entre la pure instinctivité et les règles en vigueur dans le lieu où il évolue. Les parents sont les premiers à faciliter cette libre association – sans lésion – entre instinct et réalité. Mais l'instinct ne doit ni être brisé ni dressé, comme le souhaitait une antique forme d'éducation héritée de l'époque victorienne, il doit pouvoir vivre en alliance avec les impératifs que lui imposent la réalité physique objective. Cela veut dire que, à certains moments de sa vie, l'individu doit pouvoir toucher au plus près de l'instinct, dans son originalité première.

L'appel de cet instinct s'entend grâce aux émotions, aux envies et pulsions mais aussi à travers les images intérieures et les rêves.

Le malentendu sur la question de l'instinct vient souvent d'une mauvaise compréhension de ce que j'entends ici par instinct.

Bien sûr il n'est pas sans danger de réveiller des instincts dont certains sommeillent depuis longtemps dans un coin reculé de la psyché. Il ne s'agit pas de toucher à ceux qui ont été dressés, pervers, refoulés par l'action prédatrice – cela se fera bien plus tard –, il s'agit d'abord d'aller chercher les formes d'instincts qui sont demeurées vierge de toute atteinte malfaisante.

De même, faire revivre des instincts qui, souvent plongent leurs racines dans le monde de l'enfance, peut être vécu comme régressif, voire humiliant, surtout quand on a bâti un monde grâce à la volonté de mettre à l'abri le peu d'authenticité que la prédation avait épargné.

C'est là que le savoir faire du clinicien intervient. Il s'agit – c'est une métaphore très judicieuse – de chercher à apprivoiser une bête blessée, ou une autre qui n'a jamais eu de contact avec le monde des humains. (J'ai appris beaucoup de ma formation en éthologie animale)

Ce n'est pas simple, cela ne se fait pas à coup de volonté ni à coup de rationalisation. Dans ce monde, comprendre ne sert pas, l'observation fait tout.

Cela impose au clinicien un suivi assidu, une vigilance constante et un *savoir-écouter* que seule l'expérience peut forger.

Par ailleurs, le suivi thérapeutique ne peut se figer dans une forme unique de technique thérapeutique. Ce serait jouer sur un modèle figé là où il s'agit de faire l'apprentissage de la mobilité et de la flexibilité psychique.

Toutes les techniques connues peuvent intervenir à un moment ou un autre et il n'en n'est aucune qui soit suffisamment globale pour encadrer tout le processus de réparation.

Parfois il faudra user de techniques comportementales, d'autre fois, être moins intrusif et laisser les choses s'organiser d'elles-mêmes. Dans ces circonstances des techniques comme l'art thérapie s'avèreront pertinentes, parfois, il faudra recourir à des techniques plutôt *sédatives* comme la sophrologie ou le yoga...

Le clinicien doit-il maîtriser toutes ces techniques ? Il lui faudrait bien une vie pour en acquérir la maîtrise, exercer dans un constant échange avec d'autres cliniciens est indispensable. Malheureusement, et il s'agit d'une tendance spécifiquement européenne, la formation des cliniciens les prédisposent peu à partager un processus thérapeutique avec d'autres praticiens, surtout si ces derniers exercent dans d'autres champs professionnels.

En guise de conclusion

Le praticien qui s'aventure pour la première fois dans ce monde peut être assailli par un sentiment d'impuissance et par l'immensité de la tâche à accomplir. Les manques ne sont pas seulement du ressort individuel, ils sont aussi de la responsabilité de la société. La maltraitance de l'enfance, sous toutes ses formes, nous confronte à des questions qui semblent nous dépasser...

Depuis l'accueil du premier signalement jusqu'à la prise en charge des adultes « rescapés », les impératifs de prudence sont si imposants que l'on peut se décourager à s'engager dans cette voie. Si notre champ d'action professionnelle se situe au niveau du terrain, il faut bien avoir à l'esprit que nous n'échapperons pas à la présence obsédante et constante des plaintes qui émanent de ces êtres qui, un jour, ont eu à subir des sévices terribles durant leur enfance, parfois très précocement. Devons-nous esquiver le problème ou bien – mus par ce sentiment de lien humain qui réside en nous – nous dire qu'il faut bien faire face et prendre les moyens qu'impose le problème de la maltraitance de l'enfance sous toutes ses formes. Que cela passe par une plus ample formation, des remises en cause du savoir universitaire, qu'importe !

C'est à nous de faire le choix de l'endroit où nous pouvons être les plus utiles à nos semblables. Devons-nous faire plaisir à nos pairs ou agir avec le maximum de pertinence et d'humanité auprès de ces êtres ?

Faire face à la pédocriminalité sous tous aspects

Quels moyens mettre en œuvre pour nous en protéger

Dans un premier temps j'ai montré comment nous pouvions faire face aux séquelles de la pédocriminalité – principalement de voisinage – et ce, sur le plan de l'individu. Mais j'ai bien pris garde de montrer également qu'il ne suffit pas d'envisager la question sous l'angle uniquement individuel. La composante collective est intrinsèquement liée à la résolution du problème. Elle l'est car tout individu, naît et grandit dans le milieu restreint de la famille puis il évolue dans un ensemble plus vaste que l'on nomme couramment société. Il en est influencé et cela rend cette même société responsable de ses membres. C'est aux fondations de tous les pactes sociaux. Elle doit les protéger, faciliter leur ascension sociale et, quand la nécessité s'impose, elle doit assumer la prise en charge des problèmes tant moraux que juridiques qui mettent en péril une catégorie particulière de ses membres. Il faut parfois avoir le courage de dire que si le droit n'encadre plus la réalité, il faut changer le droit. J'ai déjà posé le problème de l'inceste et des maltraitements de l'enfant comme relevant de la responsabilité collective. (*Inceste, pédocriminalité, crimes contre l'humanité*, éd. Lierre et Coudrier, Toulouse, 2006) Je ne suis pas seul à poser les choses ainsi mais l'inertie collective est puissante, le politique, plutôt suiviste quand cela l'arrange ne se risquera donc pas à engager un débat incertain car le problème de la maltraitance de l'enfance touche autant la morale que la vie citoyenne, le vivre ensemble.

C – 1 – Du point de vue de la victime

Faire face à la pédocriminalité c'est d'abord se placer du point de vue de la victime et du même coup faire l'inventaire des dégâts causés par cette criminalité. S'en tenir aux chiffres et données de la chancellerie pour situer le problème relève de l'imposture et de l'escroquerie intellectuelle.

Nous devons déjà définir cliniquement ce que sont les prédatons sexuelles, incestueuses et celles résultant d'un acte barbare ou des pulsions d'un pervers à l'affût.

Les définitions actuelles qui reposent sur une distinction archaïque entre viol et attouchement sont totalement dépassées. Et ce n'est pas l'inscription récente de l'inceste comme crime qui changera les mentalités, car les mentalités, côté enquêteur, côté juge voire côté expert demeurent antédiluviennes. Elles masquent mal leur appartenance à l'idée d'une *patria potesta*, cette suprématie absolue du père sur l'ensemble de la famille. En aparté, il est inconcevable que l'on pose à une adolescente violée la question suivante : « comment étais-tu habillée ! » (Le tutoiement est de rigueur)

D'emblée, à part quelques rares exceptions – des enquêteurs remarquables, formés et diligents – la parole de la victime est mise en question. La recherche de la preuve semble incontournable, preuve de lésions physiques, bien entendu. Comme si la lésion psychique était une illusion, un phantasme. À l'heure où l'on introduit la réalité du harcèlement au travail, preuve qu'une lésion psychique peut être prise en considération, comment ignorer l'existence de lésions à vie chez les victimes de pédocriminels ?

Il faut convenir que rares sont les cliniciens formés au dépistage des ces traces d'un traumatisme produit dans la petite enfance.

Premier pas à franchir : **former des cliniciens, approfondir nos recherche et nos connaissance en victimologie.**

Ce vide clinique ne doit pas empêcher de **faire un inventaire national des victimes d'inceste, de viol commis dans l'enfance par des proches.**

On demeure consterné devant cette béance. Pas un sociologue n'a été assez influent pour imposer une enquête globale. A-t-on peur d'avance de la vérité qui éclatera au grand jour ?

Dans la perspective d'un approfondissement de nos connaissances en victimologie, il convient également de **différencier les différents facteurs de toxicité et de perversité liés à la pédocriminalité.** (J'y inclus la pédocriminalité sur internet qui semble tant fasciner nos édiles)

Partant de ces premiers éléments de connaissance, il faudrait alors **étudier de près l'impact à court et long terme de la toxicité des traumatismes de l'enfance, évaluer le coût social de cet impact.** Je crois savoir qu'Aude Fievet a posé les premiers éléments qui pourraient servir à cette évaluation. Je n'ai pas eu connaissance de ses travaux finalisés.

Enfin, sans nullement porter atteinte à notre fierté nationale ou européenne, **des missions aux USA et au Canada** pourraient nous aider à rattraper le retard considérable en la matière : connaissance de la victime et de ses besoins, connaissance des pédocriminels et de leurs modes opératoires. Notre sentiment primaire antiaméricain constitue certes un frein considérable. N'est-il pas temps de voir les choses autrement ?

C – 2 – Du point de vue du prédateur

Brièvement, dire qu'en criminologie, nous connaissons mal la personnalité des prédateurs pédosexuels de voisinage. Même sur continent Nord-américain, il n'existe pas réellement d'étude approfondie qui nous permette d'approcher ces personnalités complexes.

En France, il nous manque déjà la possibilité d'accès aux personnes déjà condamnées. Ce vide laisse trop souvent la place à des rumeurs et à des préjugés qui sont préjudiciables à la cause des victimes. En effet, si nous avons connaissance de la personnalité et du mode opératoire du prédateur il nous est plus facile de rendre crédible des témoignages de victimes. L'agir des ces personnalités est si bien adapté aux circonstances qu'il parvient à duper les experts et, par suite, les juges eux-mêmes.

(J'ai apporté une contribution à la connaissance des prédateurs pédosexuels. On en retrouvera les premiers éléments dans deux articles :

Les prédateurs sexuels, typologie et classement, <http://is.gd/58N23> et

Psychopathe, narcissique, désordre de la personnalité et troubles de l'identité sexuelle, quelques mises au point, <http://is.gd/58N7o>)

Nous devons aussi engager des recherches pour jeter les bases d'une prévention de la criminalité pédosexuelle, à sa source. C'est dans la fin de l'enfance et au début de l'adolescence que se fixent les éléments qui se traduiront plus tard par des passages à l'acte à la malveillance certaine. Nous ne savons rien ou presque de ce monde, celui au sein duquel, dans le secret des fantasmes de quelques adolescents, vont prendre forme des pulsions criminelles, alors que chez d'autres rien ne se passera.

Si nous entreprenons des actions de prévention auprès des parents et des enfants, celles-ci doivent s'articuler à des actions identiques, en amont, qui permettraient à de jeunes adolescents de faire face à des fantasmes inquiétants. (L'existence, en soi, de fantasmes pédosexuels n'est pas signe d'une tendance du même nom, la réalité psychique est plus complexe)

La prévention qui consisterait uniquement à mettre en garde les enfants contre les prédateurs, sur Internet, à l'école ou en famille, loin de s'avérer pertinente à court terme, peut devenir contre performante car elle pourrait accentuer le sentiment d'insécurité, lequel est déjà un fait marquant de nos sociétés.

Peut-on transmettre ce sentiment d'insécurité globale à nos enfants ?

De même, comment faire quand le prédateur est lui-même aux avant postes, à surveiller toutes les informations qui viendraient perturber le contrôle qu'il exerce sur son entourage ?

Je ne dis pas que ces actions sont vaines. Elles le seraient si elles n'étaient pas complétées par des actions, en amont, auprès des criminels eux-mêmes mais aussi, là où naissent les comportements criminels.

Mais comment faire quand la tendance générale est de dépister les comportements criminels au plus tôt. Dès la maternelle, pour certains ?

Sortir de la rumeur et combattre les préjugés sur des bases solides serait un premier pas.

Délicat équilibre à tenir entre nécessité sociale et éthique fondamentale. C'est pourquoi la création d'une instance nationale chargée de veiller au juste respect de nos valeurs fondamentales.

C – 3 – Faire face collectivement

Quand un aspect particulier de la vie sociale est ignorée des politiques, il se trouve toujours des individus engagés pour créer des instances de revendication ou des groupes de pression afin de forcer la prise de conscience nécessaire à un changement d'attitude collective voire induire un changement de mœurs.

L'exemple même de la prise de conscience des bouleversements climatiques à venir en est un modèle. Il aura fallu plus 40 ans de revendications et de pression pour que le problème fasse l'objet d'un vaste débat. Et, qui dit débat, dit aussi diffusion au préalable d'une information fiable.

L'inertie collective ne repose pas sur une soi disant indifférence du public – c'est un préjugé féroce – mais sur l'indifférence même des intellectuels et des élites politiques...

C'est pourquoi les associations de victimes constituent, pour l'instant, la seule force susceptible de créer un mouvement d'opinion. Mais on peut se demander s'il cela doit s'installer comme présence permanente.

Mouvement populaire et associations de victimes

Marche Blanche est le nom d'un mouvement de protestation né à la suite de l'Affaire Dutroux en Belgique et suite à l'arrestation de plusieurs pédocriminels. Ce mouvement populaire spontané a rassemblé plus de 300 000 personnes à Bruxelles en octobre 1996 lors d'une **Marche Blanche** pour protester contre l'inertie des pouvoirs publics et les silences douteux de la justice face aux crimes pédosexuels.

Le mouvement – comme souvent en pareil cas – s'est institutionnalisé et a donné naissance à des associations du même nom, en Suisse notamment, plus tard d'autres associations de victimes ont vu le jour, souvent grâce à des initiatives individuelles. Certaines se sont fait connaître au plan national, d'autres, plus discrètes, se sont ancrées localement d'autres, enfin ont disparu. En France, *AIVI* (2000), et *IED* (2001) s'imposent comme des leaders de la défense des victimes d'inceste, pour la première, de l'enfance en danger pour la seconde. Ce sont des associations généralistes qui peuvent accorder une sorte de franchise à des clubs locaux pour des actes ponctuels ou qui cherchent à en créer pour démultiplier leur capacité d'information et d'impact auprès du public. Dans un paysage plutôt désert, leur capacité de pression sur les pouvoirs publics et sur des élus, les promeut au rang de porte parole des victimes. Cependant leur volonté hégémonique – quasi naturelle car reposant sur une absence de concurrence – posera problème à un moment ou à un autre.

On peut citer aussi *L'INAVEM* qui, depuis 20 ans, contribue à la reconnaissance des droits des victimes. Il s'agit déjà d'une fédération de professionnels, fort bien structurée, documentée et qui offre des services gratuits. Ce pourrait être un premier modèle fédératif ou de mutualisation de moyens.

Enfin la *Fondation Princesses de Croÿ et Massimo Lancellotti*, créée en 2001 s'est donnée pour but premier de protéger les droits des enfants et des parents, notamment dans le cadre de la pédocriminalité organisée, sectaire ou intra familiale et la traite d'enfants; des enlèvements parentaux où par des tiers et des enfants placés en institutions publiques.

En France donc, le réseau d'associations de victimes de maltraitance est peu dense, disparate dans ses moyens et ses objectifs. La plupart des associations nées dans la foulée de la Marche Blanche demeurent imprégnées par ce mouvement légitime de colère et de revendication. Depuis, les parlementaires, les politiques, les acteurs de la justice ont peu à peu intégré cette dimension de lutte et, globalement, se sont

recroquevillés sur des positions conservatrices, tout en se cachant derrière un discours récupérateurs et manipulateurs. Cette tendance est assez commune en Europe de l'Ouest, même si L'Espagne, la Suisse et les pays scandinaves débloquent actuellement de réels moyens pour faire face au problème posé par les maltraitances conjugales et les maltraitances de l'enfant.

L'évolution globale des sociétés européennes contraint à une décentralisation des moyens de prévention et de lutte – c'est valable pour tout le champ culturel et social. Les associations locales, proches du terrain sont bien plus à même de faire face à une demande de proximité forcément individuelle et singulière, que des associations nationales dont le fonctionnement, qui repose sur le bénévolat, ne peut offrir la qualité d'accueil requise pour les victimes. Par contre, ces dernières développent la puissance nécessaire pour devenir des groupes de pression efficaces. Les associations locales doivent, par contre, garder et développer la maîtrise de l'accueil et du soutien aux victimes. Mais ces dernières devront, à un moment ou à un autre, se fédérer pour se protéger des aléas et des pressions financières ou politiques aléatoires et imprévisibles.

Quant aux administrations territoriales et à l'État, il faudra bien à un moment ou à un autre qu'ils s'impliquent dans des actions générales de prévention, de lutte et d'accueil des victimes, d'éducation et d'information auprès du public. Or, pour l'instant, nous constatons surtout des gesticulations qui, le plus souvent, pour des mobiles électoraux, instrumentalisent la souffrance et l'attente des victimes, sans véritablement débloquent les moyens de mise en œuvre nécessaires ni permettre l'application correcte des lois et règlements édictés sans ordre ni concertation. Entre les déclarations de bonnes intentions d'un pouvoir qui agit dans la hâte de l'actualité et le terrain, le décalage est saisissant. Enquêtes bâclées, longues, des décisions de justice aberrantes, des auxiliaires de justice bien plus habitués à encadrer des délinquants que des petites victimes, des experts manipulés par ceux-là même qui devraient rendre des compte...

Les besoins au plan national

Il manque, sur le territoire français une instance de régulation et de coordination. Ce pourrait être le rôle d'un **Commissariat général de surveillance des violences domestiques et des violences faites à l'enfant**, au fonctionnement indépendant, dont le but serait, dans un premier temps, de faire l'inventaire des besoins : enquête sur l'ampleur des méfaits de cette délinquance masquée, besoins des victimes, formations des acteurs, etc. – il est inconcevable que cela n'ait jamais été entrepris. Faire ensuite l'inventaire des ressources existantes pour, ensuite, proposer des solutions à court, moyen et long terme tant au point de vue de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de la formation des personnels spécialisés. Cette instance aurait compétence auprès de plusieurs ministères et réunirait, de manière collégiale et paritaire, des professionnels, des représentants ministériels et des représentants de victimes. La mobilité, l'ajustement des méthodes et l'ouverture vers la recherche pourrait reposer sur des états généraux réunis périodiquement, facilitant ainsi la rencontre des acteurs du secteur et largement ouverts à la société civile, pas seulement à quelques spécialistes autoproclamés.

Dispositif à plusieurs étages et à plusieurs visées, complexe mais seul susceptible de mettre un terme à la confusion en dentelle du moment, qui pourra harmoniser les modes d'approche du problème sous tous ses aspects mais également servir d'instrument de vigilance éthique et de plateforme internationale car le

problème des réseaux de pédoprosstitution impose une collaboration internationale, un engagement de tous les États qui ont signé la Déclaration des Droits de l'Enfant, édictée le 20 novembre 2009 par les Nations Unies.

Les besoins professionnels

J'ai déjà insisté sur la nécessaire formation des cliniciens à une approche différenciée, sensible et fondée sur la pratique, non sur des théories préalables. Il n'en n'existe de toute manière aucune qui nous permette d'encadrer la question.

Psychiatres et psychologues doivent recevoir une formation moins technique pour les premiers, moins intellectuelle et théorique pour les seconds.

Si le monde du handicap mental – exemple des structures d'accueil des handicapés mentaux – demeure confiné dans les limites de la clinique psychopathologique, et des acteurs sociaux spécialisés, il n'en va pas de même pour toutes les personnes qui ont subi un traumatisme puissant durant leur enfance.

La prédation pédosexuelle met en présence plusieurs acteurs, les psychiatres et les psychologues, naturellement mais, en amont, nous allons rencontrer les policiers ou gendarmes, les juges et les avocats, puis, en supplétifs, des éducateurs ou assistants sociaux.

Chacun, à son niveau, ne peut approcher le problème de la prédation pédosexuelle s'il n'est solidement formé au préalable, s'il ne maîtrise pas les outils spécifiques qu'impose cette criminalité dont les auteurs appartiennent à toutes les couches de la société, dont les auteurs nous touchent de près, qui peuvent être nos collègues, nos amis...

J'ai souligné plus haut combien la connaissance de cette criminalité était nécessaire pour comprendre l'écheveau dans lequel la victime est emprisonnée. La connaissance de ce type particulier de criminel, s'impose autant que la connaissance de la victime.

Concernant le maillage d'un territoire et son organisation, j'ai pu constater au Canada et aux USA combien l'existence de structures locales très spécialisées et implantées dans chaque ville ou chaque quartier, rendait possible la lutte et la prévention contre ce fléau.

Autre point singulier, si en Europe, la collaboration entre acteurs sociaux privés et enquêteurs ou juges est exceptionnelle, notamment en matière de pédocriminalité de voisinage, il n'en va pas de même dans ces pays. En effet, policiers ou acteurs sociaux de ces structures, CAVAC ou autres, peuvent, de manière non différenciée, entreprendre toutes les actions consécutives à un premier signalement et engager ce qui pourrait s'appeler une enquête préliminaire avant d'en rendre compte au Procureur de la Reine.

Le policier adopte un mode de fonctionnement proche de l'éducateur, l'éducateur se dote d'outils d'investigations de type policier.

Exceptionnelle pour certains acteurs sociaux mais, pour reprendre l'exemple de l'UNAPEI, cette pratique fait partie des standards, notamment dans la relation entre parents d'enfants handicapés mentaux, associations et instances judiciaires, preuve que tout est possible si l'on veut bien avoir le courage d'initier un débat qui engage tous les partenaires, lequel pourrait déboucher, à terme, sur des actions concertées, cohérentes et efficaces.

Si les élus et l'État ne prennent pas leurs responsabilités, ce sont des structures comme celles de l'UNAPEI qui verront le jour et dont l'influence modifiera considérablement le tissu social français. N'oublions pas, en effet, que la question de la pédocriminalité de voisinage trouve sa source dans des attitudes qui, si elles paraissent banales dans leur forme visibles – la fessée par exemple – peuvent s'amplifier et prendre des allures de fléau social si rien n'est fait pour endiguer cette démesure morale. Il ne s'agit pas seulement d'un problème mécanique de handicap névrotique.

L'incontournable nécessité d'implantations locales

Si les associations généralistes ont un rôle à jouer au plan national, et si leur diversité peut être un atout, la mutualisation de leurs moyens, de leurs outils et/ou la syndicalisation des instances s'avéreront nécessaires pour gagner en efficacité dès qu'il s'agira d'exercer une pression d'envergure sur une instance nationale ou européenne. L'étude des groupes de pression anciens – plus de 20 ans de présence – le montre bien, dans tous les domaines.

Par contre, au plan local, sur le terrain, leur taille les rend presque inopérantes, moins efficaces et, surtout, trop distantes des besoins spécifiques des usagers éventuels.

Des exemples à étudier

Depuis la fin de la guerre, en France un groupement d'associations locales ou de simples créations de particuliers engagés, l'UNAPEI, Association Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales, est un vaste organisme qui regroupe et fédère. Elle coordonne des actions de formation, elle harmonise des méthodes gestion autant que des modes thérapeutiques. Elle permet des échanges entre tous les partenaires concernés par le problème du handicap mental. Sa puissance résulte, non pas du charisme d'une seule, mais d'un ordre dans le respect des diversités de méthode, d'approche et de soins. Dès sa création elle est née de la simple volonté de quelques uns d'unir leurs efforts pour faire face aux besoins multiples générés par le handicap mental qui était ignoré des pouvoirs publics. On se contentait d'enfermer les handicapés mentaux dans des hospices spécialisés et la thérapie consistait surtout à les parquer et à éviter les comportements trop turbulents. Il n'était pas même question d'insérer les « arriérés mentaux » dans la société.

La puissance de ce regroupement a permis de faciliter l'évolution de mentalité face au handicap mental. Il a permis à de nombreux cliniciens – psychiatres et psychologues – de mieux appréhender le handicap mental et, par conséquent, grâce à une approche différenciée de proposer aux handicapés des structures de soins plus humaines et, pour beaucoup, de faciliter une insertion professionnelle qui allège la vie des familles tout en donnant à ces personnes la dignité qu'elles n'auraient pas autrement.

La première association de parents date de 1948, le premier IMP s'est ouvert en 1950, la fédération UNAPEI, sous sa forme actuelle naîtra en 1960. Dans la même année, s'ouvrira le premier CAT (Centre d'aide par le travail) qui signe un véritable aboutissement dans la réhabilitation des handicapés mentaux...

Plus proches de nous, *Sidaction* et le *Téléthon*, fruits d'initiatives privées, représentent, chacun à sa manière un modèle de mobilisation populaire qui a permis d'attirer l'attention du public sur des pathologies négligées par la puissance publique. Ces initiatives ont permis aux simples particuliers de rencontrer des

chercheurs et de les engager dans leur cause. En retour ces chercheurs ont bénéficié du soutien du public, ce qui, pour nombre d'entre eux, les a sortis de l'anonymat dans lequel ils se trouvaient...

Le premier Téléthon américain a vu le jour en 1954, en France, le premier a été produit en 1987. 20 ans après, où en sommes-nous ?

Tirer les leçons de ces expériences, en explorer tous les ressorts, les méthodes, les procédures, voilà ce qui pourrait inspirer ceux qui sont engagés dans la défense de l'enfance en danger.